

**Arrêté du Maire n° AR2026/034 portant délégation de fonction et de signature à Madame Francine TEISSIER 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

Le Maire de la Commune d'OLEMPS (Aveyron),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal DL20260303 du 20 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des affaires communales, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Francine TEISSIER, 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire, est déléguée **à l'éducation, au périscolaire et à la jeunesse citoyenne.**

A ce titre elle sera en charge de :

**① - Ecoles et scolarité**

- Participation et représentation de la commune au sein des conseils d'école
- Relations et coordination avec les enseignants, le Directeur académique, le personnel éducatif et les parents d'élèves
- Suivi du financement et du budget des écoles publiques et privées en lien avec le 4<sup>ème</sup> adjoint
- Suivi du personnel communal affecté aux écoles (ATSEM, surveillants, personnel périscolaire)
- Suivi des relations et conventions avec l'école privée
- Pilotage et suivi du plan Vigipirate au sein des écoles

**② - Périscolaire et restauration scolaire**

- Élaboration, mise à jour et suivi du règlement périscolaire
- Définition et suivi des tarifs et modalités de fonctionnement des services périscolaires (garderie, activités du midi)
- Participation à la commission restauration scolaire, élaboration des menus avec les parents et suivi qualitatif
- Participation à l'élaboration du marché public de fournitures des repas en liaison froide pour la restauration scolaire en lien avec le 4<sup>ème</sup> adjoint et le délégué à la commande publique
- Suivi des dispositifs de garderie et accueil du jeune enfant en dehors du temps scolaire
- Pilotage des activités périscolaires, ateliers éducatifs et culturels
- Coordination avec les services municipaux et prestataires pour la sécurité et le bon fonctionnement des dispositifs périscolaires